

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES BOUCHES DU RHÔNE
ARRONDISSEMENT D'AIX-EN-PROVENCE

COMMUNE DE GARDANNE

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

NOMBRE DE
MEMBRES
EN EXERCICE : 35

L'an deux mille vingt trois, le vingt et un mars à 18H30.

NOMBRE DE
MEMBRES
PRÉSENTS : 30

Le Conseil municipal de la commune de GARDANNE s'est réuni en l'Hôtel de Ville, salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Hervé GRANIER Maire,

Etaient présents :

NOMBRE DE
SUFFRAGES
EXPRIMÉS : 35

Mesdames et Messieurs

Hervé GRANIER Maire, Antonio MUJICA Adjoint, Sandrine ZUNINO Adjointe, Alain GIUSTI Adjoint, Arnaud MAZILLE Adjoint, Pascal NALIN Adjoint, Valérie SANNA Adjointe, Jean-François GARCIA Adjoint, Noura ARAB Adjointe, Magali SCHELLES Adjointe, Danielle CHABAUD Conseillère, Gérard GIORDANO Conseiller, Kuidar DIF Conseiller, Michel MARASTONI Conseiller, Corinne D'ONORIO DI MEO Conseillère, Claude DUPIN Conseiller, Valérie FERRARINI Conseillère, Kamel BELARBI Conseiller, Sylvia POLLET Conseillère, Claire CAMPODONICO Conseillère, Claude JORDA Conseiller, Samia GAMECHE Conseillère, Pamela PONSART Conseillère, Jimmy BESSAIH Conseiller, Jean-Marc LA PIANA Conseiller, Marie-Christine RICHARD Conseillère, Guy PORCEDO Conseiller, Patricia SPREA Conseillère, Bruno PRIOURET Conseiller, Kafïa BENSADI Conseillère

DATE DE LA
CONVOCATION :
15/03/2023

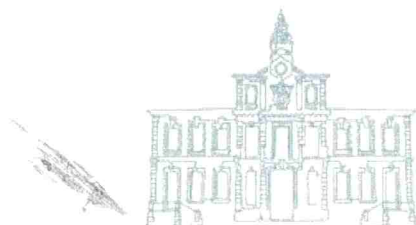
DELIBERATION
DEL_2023_028

Procurations étaient données à :

Jean-François GARCIA Adjoint par Fouzia BOUKERCHE Adjointe
Noura ARAB Adjointe par Sophie CUCCHI-GILAS Conseillère
Arnaud MAZILLE Adjoint par Vincent BOUTEILLE Conseiller
Claude JORDA Conseiller par Johanne GUIDINI-SOUCHE Conseillère
Patricia SPREA Conseillère par Laurent DESHAIES Conseiller

Secrétaire de Séance : MAZILLE Arnaud Adjoint

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET DE SÉCURISATION DU PARKING DES ÉCOLES DU CENTRE VILLE DE GARDANNE DANS LE CADRE DE LA DSIL



Commune de Gardanne

Conseil Municipal du 21 mars 2023

Délibération DEL_2023_028

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2122-21 et L. 2122-22,

Vu que la Ville de Gardanne peut solliciter la Dotation de Soutien à l'Investissement Local, DSIL2023, que l'État met en œuvre,

Considérant que, dans le cadre des travaux de rénovation de ses espaces et équipements publics et de son Plan de Déplacement Etablissement Scolaire (PDES), la Ville de Gardanne souhaite l'aménagement et la sécurisation des pourtours du parking des écoles, celui-ci étant fortement dégradé et sans aménagement depuis sa mise en service de manière précaire dans les années 1980,

Considérant que le montant global de l'opération est de 551 228 € HT,

Où l'exposé des motifs rapporté par Monsieur Antonio MUJICA
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

Article 1er : A la demande de la Sous-Préfecture d'Aix-en-Provence, concernant les dossiers DSIL 2023, il nous est demandé de présenter la demande de subvention en Conseil Municipal. Il convient donc d'abroger la décision n°2023-14.

Article 2: De solliciter une subvention auprès de l'État dans le cadre de la DSIL 2023.

Article 3 : Le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Financier	Dispositif	%	Montant HT	Montant TTC
ETAT	DSIL 2023	70 %	385 860 €	463 032 €
Ville de Gardanne	Autofinancement	30 %	165 368 €	198 442 €
TOTAL		100 %	551 228 €	661 474 €

Article 4 : Le Maire ou son représentant est habilité à signer la convention avec l'Etat définissant les modalités pratiques de l'opération et tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

Article 5 : Dire que les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération sont inscrits au budget communal.

ADOPTÉE à l'unanimité des suffrages exprimés

Fait à Gardanne, le 23 mars 2023

Commune de Gardanne

Conseil Municipal du 21 mars 2023

Délibération DEL_2023_028

Le Maire



Hervé GRANIER

Transmis en sous-préfecture

et affiché le : **27 MARS 2023**